

Le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche

Ce service du Conseil Départemental est accrédité par le COFRAC pour plus de 300 paramètres. Il possède les agréments du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Cet outil est au service des particuliers, des industriels, des éleveurs, des vétérinaires, des sociétés et syndicats professionnels, des institutionnels (DDASS, DDSV, DRIRE..), et des artisans, commerçants.

L'indépendance du LDAR lui permet de proposer des actions d'expertise, de conseil et de contrôle dans les domaines suivants :

- › Dépistage des maladies animales et soutien au monde agricole.
- › Autopsie et diagnostics vétérinaires.
- › Sécurité sanitaire des aliments (analyses en bactériologie alimentaire et ESST).
- › Contrôle sanitaire et auto-surveillance des eaux destinées à la consommation humaine, d'eaux naturelles, d'eaux de loisirs ou d'eaux résiduaires.
- › Mesure des pollutions des rejets, assistance aux industriels.
- › Prélèvements, collectes et essais sur site.
- › Conseil, formation, audit, assistance à la mise en place de la méthode HACCP en alimentaire.



--> Pour consulter vos résultats d'analyses : [accédez à l'espace extranet](http://labo.dordogne.fr/menu_haut/vos_resultats_en_ligne/)
(http://labo.dordogne.fr/menu_haut/vos_resultats_en_ligne/)

--> Le site internet du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de la Dordogne (LDAR) :
<http://labo.dordogne.fr> (<http://labo.dordogne.fr/>)

